Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

Séance du conseil municipal du jeudi 22 mai 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 22 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Ammonites, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, maire.

<u>Présents</u>: Laurence Adam, Olivier Davy, Thierry Gouix, Fabien Lehalle, Sonia Madelaine, Bruno Onfroy, Julia Quellien, Franck Robillard.

<u>Procuration</u>: Olivier Pinel à Franck Robillard, Clarisse Fougeray à Laurence Adam, Valerie Albareda à Julia Quellien

Excusés: Olivier Pinel, Valerie Albareda, Clarisse Fougeray

Absents: Sarah Balouka, Nicolas Gilles

Secrétaire de séance : Julia Quellien

Rappel de l'ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu du conseil du 18 avril
- 2. Emprunt pour acquisition maison
- 3. Déplacement coffret gaz SMA
- 4. DM budget lotissement
- 5. Proposition règlement contentieux gymnase
- 6. Projet d'antenne relais téléphonie
- 7. Vote de subvention pour l'EVS
- 8. Vote de subvention pour l'association « Happy Girls »

Point ajouté

- 9- Devis logikinov (porte salle des Ammonites)
- 10- Devis ST Renov
- 11- Devis SPS Filet

Questions et informations diverses :

- Bureau de vote des élections européennes
- Arrêt Association des P'tits Bulliens
- Famille Ukrainienne
- Paroisse

1- Approbation du compte rendu du conseil du 18 avril

N'ayant pas le compte rendu pour relecture, Franck Robillard reporte au prochain conseil l'approbation du compte rendu du mois d'avril.

2 – Emprunt pour acquisition maison

Délibération 39/2024

Franck Robillard présente aux membres du conseil, les deux propositions du Crédit Agricole concernant l'acquisition du bien par voie de préemption. Les deux propositions de prêt à hauteur de 280 000€, sont à taux fixe amortissable c'est-à-dire un financement simple. Le taux est arrêté définitivement, ce qui permet à la commune de se protéger contre une remonté des conditions de financement. Franck Robillard précise que si la commune opte pour un remboursement constant du capital, au lieu d'un remboursement à échéances constantes, le cout du crédit sera moindre.

Pour chaque proposition les frais de dossier s'élèvent à 560 € et le remboursement anticipé sera avec :

- Indemnité de gestion : 2 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêts du prêt sur le capital remboursé par anticipation
- Indemnité financière : 6 % du capital remboursé par anticipation

<u>1ère proposition</u>: Prêt à taux fixe amortissable sur 25 ans

ECHEANCES CONSTANTES						
Montant	Périodicité	Périodicité Taux Ech		Cout du Crédit		
280 000€	Mensuelle	4.03%	1 482.59€	164 775.56€		
	Trimestrielle	4.03%	4 456.39€	165 638.78€		
	Annuelle	4.03%	17 980.23€	169 505.70€		

AMORTISSEMENT CAPITAL CONSTANT					
Montant	ntant Périodicité Taux			Cout du Crédit	
280 000€	Mensuelle	4.03%	933.33€ + intérêts	141 520.17€	
	Trimestrielle	4.03%	2 800.00€+ intérêts	142 460.50€	
	Annuelle	4.03%	11 200.00€+ intérêts	146 692.00€	

2ème proposition: Prêt à taux fixe amortissable sur 20 ans

ECHEANCES CONSTANTES						
Montant	Périodicité	Taux	Echéance	Cout du Crédit		
280 000€	Mensuelle	4.04%	1 702.65€	128 636.57€		
	Trimestrielle	4.04%	5 119.10€	129 527.91€		
	Annuelle	4.04%	20 675.93€	133 518.62€		

AMORTISSEMENT CAPITAL CONSTANT					
Montant	t Périodicité Taux Echéance C				
280 000€	Mensuelle	4.04%	1 166.67€ + intérêts	113 591.33€	
	Trimestrielle	4.04%	3 500.00€+ intérêts	114 534.00€	
	Annuelle	4.04%	14 000.00€+ intérêts	118 776.00€	

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la première proposition de prêt sur 25 ans à échéances constantes.
- Autorise le maire à signer tout document utile pour la souscription d'un emprunt permettant le financement d'un bien d'une propriété sise à Feuguerolles-Bully, cadastrée section AC 108, AC 109, AC 110, AC 112, AC 113, AC 114, AC 115 et AC 289,

La Bruyère, d'une superficie totale de 1 130m², par voix de préemption (cf. délibération 38/2024).

3 - Déplacement du coffret gaz SMA

Délibération 40/2024

Olivier Davy présente aux membres du conseil, la proposition de contrat établie par GRDF en vue du déplacement du coffret gaz de la Salle Multi Activité nécessaire en amont des travaux de la réflexion de la traversée du bourg. En voici le détail :

Fiche / Article	Qté	Prix unit. HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Modification de raccordement			4 109.65€		821.93€	4 931.58€
Matériel	1	301.36€	301.36€	20.00%	60.27€	361.63€
Main d'œuvre	1	1 527.90€	1 527.90€	20.00%	305.58€	1 833.48€
Terrassement chantier	1	2 280.39€	2 280.39€	20.00%	456.08€	2 736.47€
TOTAL	GENERAL		4 109.65€		821.93€	4 931.58€

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le contrat de modification de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel
- Autorise le maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette modification de raccordement

4 - DM budget lotissement

Délibération 41/2024

Franck Robillard informe les membres du conseil municipal que la trésorerie a relevé une incohérence de 0.02€ sur le budget primitif du lotissement. En effet le chapitre 042 (dépense de fonctionnement) doit être équilibré avec le chapitre 040 (dépenses d'investissement). Franck Robillard propose de réaliser les modifications comme suit :

- > + 0.02 euros au 71 355 chapitre 042 (DF)
- > 0.02 euros au 605 chapitre 011 (DF)

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision modificative sur le budget lotissement (04600)

5- Proposition règlement contentieux gymnase

Rapporteur: Franck Robillard

Franck Robillard revient sur la liste des points négatifs du gymnase relevés par les membres du conseil présents à la visite du 18 avril dernier. En voici le détail :

Extérieurs:

- Rustine faite sur le petit mur allant à l'entrée du gymnase

Toilettes:

- Manque plaque au plafond

Vestiaires:

- Absence ferme porte entre le vestiaire femme et l'entrée
- Eau chaude manquante dans le vestiaire femme
- Problème avec le syphon des douches du vestiaires femme et pente inversé donc écoulement insuffisant, même voir vers le vestiaire.

Salle de sport :

- Infiltration d'eau, nombreuses coulures
- Fissures au-dessus des vestiaires homme dans la salle de sport
- Reste de nombreuses agrafes et filets oubliés au démontage
- Grille (sur le mur gauche entrée de derrière) à peine fixées et donc déjà tombées
- Grille sur les évacuations de secours non fixées correctement (vises inadéquates)
- Cales sous capuchons pour installer poteaux badminton
- Poteaux de badminton pas droits une fois mis en place
- Filet coincé dans la fenêtre
- Eclairage non adéquate pour certains sports
- Démontage

Local de stockage:

- Poignée de la porte grillagée du local de stockage
- Trappe de visite assainissement
- Protéger l'arrivé d'eau dans le local
- Au niveau du local « électrique et machine » il reste les gonds de l'ancienne porte
- Emplacement de l'extincteur inversé dans le local (derrière porte)
- TGBT : interrupteur derrière la porte

Local photovoltaïque:

- Parafoudre installé un an et demi après la remise des clés car emplacement prévu mais parafoudre absent
- Ventilation du local : installation d'une ventilation nécessaire pour éviter la surchauffe du local très bruyante et oubliée, fissures apparentes (au-dessus de la porte) et détérioration du mur en face dû à la soufflerie constante (peinture qui cloque)

Problèmes rencontrés lors du chantier :

- Estimation
- Bons de commande rédigés lors de la facturation
- Transmission factures via Chorus
- Pièces marchés pour mandater les factures (Lettres entreprises retenues et rejetées non envoyées avec AR donc réalisation par la mairie de certificat administratif, Ordre de service, ordre de service de prolongation, PV de levée des réserves, Décompte Général Définitif...)

Après avoir énoncé la liste de toutes les constatations, Franck Robillard demande au conseil s'il souhaite appliquer une pénalité sur la facture restante du maître d'œuvre (GCI devenu NIU Ingenierie)

Après avoir rappelé la liste de toutes les constatations, à l'unanimité les membres du conseil municipal, proposent dans un premier temps, un règlement à l'amiable avec le maître d'œuvre. Un courrier avec accusé de réception listant les différents points va lui être adressé. Si toutefois un accord n'arrive pas être prononcé, le conseil souhaite dans un second temps se rapprocher de notre avocat.

6- Projet d'antenne relais téléphonique

Délibération 42/2024

Fabien Lehalle rapporte aux membres du conseil, son rendez-vous avec Mme Barande de l'entreprise Axians,

à la recherche d'un emplacement pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile pour le compte de Bouygues Télécom et SFR.

1/ La parcelle de la station d'épuration : l'emplacement serait soumis à l'avis ABF à cause de la proximité de la croix romane



- **2/ La parcelle exploitée agricole en entrée de ville** : emplacement soumis au RNU + accord obligatoire de l'exploitant



- **3/ La parcelle du site d'accrobranche :** accord obligatoire de l'exploitant + distance à respecter du pylône Orange



Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 7 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre :

- Un accord de principe pour la poursuite d'une étude pour l'implantation d'une deuxième antenne (3 abstentions et 1 contre)
- Se positionne sur la situation géographique n°3 pour l'emplacement de ce relais

7- Vote de subvention pour l'EVS

Délibération 43/2024

Julia Quellien présente la demande de subvention de 4 660 € euros, reçue de l'Espace de Vie Sociale (EVS) de l'association de Trimaran. Elle rappelle que les axes prioritaires de cette association sont :

- de faciliter la rencontre et le lien social
- de favoriser les actions de parentalité à destination des jeunes enfants
- de soutenir les associations et les acteurs du territoire des Trois Villages

- d'informer et accueillir et soutenir la population du territoire
- de renforcer et élargir les propositions d'activités de culture et de loisirs.

Julia Quellien demande aux membres du conseil, de se prononcer sur cette demande de subvention.

Après délibération, le conseil municipal accepte (10 voix pour et 1 abstention, Julia Quellien faisant partie du bureau), l'attribution d'une subvention de 4 660 € pour l'Espace de Vie Sociale de l'association de Trimaran.

8- Vote de subvention pour l'association « Happy Girls »

Délibération 44/2024

Julia Quellien présente la demande de subvention de 250 euros reçus de la nouvelle association « Happy Girls » implantée sur notre commune et présidée par Madame Farrugia. Elle a pour but d'organiser différents événements (marché de Noël, bal d'Halloween) afin de récolter des fonds pour développer le projet d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)

Après délibération, le conseil municipal accepte (10 voix pour et 1 abstention, Thierry Gouix pour raison personnelle) l'attribution d'une subvention de 250 euros pour l'association Happy Girls.

Julia Quellien informe de l'arrêt de l'association des P'tits Bulliens. La subvention votée à l'association par le conseil ne sera donc pas versée. En effet après la réception d'un courrier de la PMI, les assistantes maternelles ne peuvent plus se réunir dans les salles municipales.

9- Devis logikinov

Thierry Gouix présente le devis de l'entreprise Logikinov pour le changement de la porte côté rue, salle des Ammonites. Il s'élève à 6 022.91 € HT, il faut à cela ajouter la pose ainsi qu'une teinte éventuelle (forfait à 567.18 € HT)

Le conseil municipal demande de réaliser d'autres devis pour avoir une comparaison avant de valider la réfection de cette porte.

10- Devis ST Renov

Délibération 45/2024

Thierry Gouix présente le devis de l'entreprise ST Rénov concernant le tour du parquet de la salle Feuguerolles. Il s'élève à 993.00 € HT et comprend le remplacement du seuil périphérique du parquet par un seuil aluminium d'une largeur de 48mm.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise ST Rénov de 993.00€ HT

Délibération 46/2024

Thierry Gouix présente le devis de l'entreprise ST Rénov concernant l'installation d'un bloc porte double de 204x146 mm pour fermer la partie de stockage de la commune à l'étage de la SMA. Ce devis est de 511 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise ST Rénov de 511 € HT.

11- Devis SPS Filet

Délibération 47/2024

Thierry Gouix présente le devis concernant la réparation du grillage du terrain multisports à hauteur de 2 509.17 € HT. Il comprend le remplacement des poteaux, du fil de tensions et des raidisseurs ainsi que le grillage.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise SPS Filet de 2 509.17 € HT pour le remplacement du grillage du terrain multisports.

12- Devis Entreprise Picant

Délibération 48/2024

Thierry Gouix présente le devis proposé par l'entreprise Picant pour la réfection du mur à l'entrée de la salle multi activité 1 485.60 TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise Picant de 1 238 € HT pour la rénovation du mur intérieur de l'entrée de la SMA

Questions et informations diverses

- Bureau de vote des élections européennes (sondage présence bureau et dépouillement) Franck Robillard propose un citykomi pour informer la population sur la tenue du bureau.
- Julia rappelle l'animation « Tribu des 3 Villages » organisée ce samedi à Vieux.
- Famille Ukrainienne : la famille a quitté la commune et est repartie désormais relogée en urgence par l'association Revivre.
- Paroisse : Franck présente le nouveau découpage paroissial, il précise que la commune fait maintenant partie de la Paroisse Sainte-Claire de l'Ouest de Caen.
- Thierry Gouix informe des dégradations inquiétantes constatés au plafond du cœur de l'église de Feuguerolles, et notamment des chutes de divers éléments, photos à l'appui. Dans l'attente d'analyses complémentaires, et par mesures de sécurité, les membres du conseil municipal ont décidé d'interdire l'accès à l'intérieur du bâtiment jusqu'à nouvel ordre.
 - La commune va contacter le service patrimoine du département, l'assurance de la commune et la Région pour connaître les démarches qui doivent être mises en place afin de sécuriser et réparer l'église.
- Franck Robillard informe que la Communauté de Communes poursuit ses réflexions pour donner suite aux ateliers éco-construction. Il fait part des prochaines conférences et débats.
- Laurence Adam s'interroge sur les poteaux bois installés à certains endroits notamment près du lavoir de Bully. Renseignements pris, il s'agit des supports de la signalétique des boucles vélo de la CCVOO.
- Fabien Lehalle rend compte de la discussion évoqué avec le Comité des fêtes concernant le plafond de leur local de stockage qui s'effondre, mais la commune n'a pas de bâtiment pouvant accueillir leur matériel.

Séance levée à 22h50